



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
de la séance du **jeudi 11 décembre 2025****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 11 décembre 2025, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **12** membres : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Éric Scheer, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Yannick Schwartze, Guillaume Chatton,**

Liste des absents excusés et représentés - **3** membres : **Virginie Rakotondramanana, Olivier Melnik, Esther Bennek**

Liste des absents excusés non représentés - **3** membres : **Michèle Haag, Delphine Maraget, Nicolas Cordonnier**

Liste des conseillers arrivés en retard - **0** membre

Procurations – **3** : **Yannick Schwartze, Sophie Edel, Isabelle Beyer**

Quorum : 10 membres - atteint

Est désigné secrétaire de séance : **Guillaume Chatton**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025
2. Budget 2025 : décisions modificatives
3. Orientations budgétaires 2026
4. Autorisation budgétaire 2026
5. Titres permanents 2026 : revalorisation au 01/01/2026
6. Emplois communaux : convention de stage
7. Forêt : programme et devis de travaux ONF 2026 et état d'assiette des coupes 2027
8. Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : présentation
9. CCARB - rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets urbains
10. Déclarations d'urbanisme
11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
13. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

Le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2025 a été diffusé et affiché le 12 novembre 2025.

Le procès-verbal du 18 septembre 2025 a été publié sur le site internet de la commune le 12 novembre 2025.

Le procès-verbal du 6 novembre 2025 reçu en Préfecture le 18 novembre 2025 et distribué aux conseillers municipaux le 5 décembre 2025, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Budget 2025 : décisions modificatives

Jill Köppe-Ritzenthaler informe le conseil municipal, qu'après vérification des crédits inscrits au budget 2025, en raison du nombre limité de modifications et de l'inscription des reports de l'exercice 2024 au budget primitif 2025, elle ne présente pas de budget supplémentaire.

Elle présente aux conseillers la situation comptable prévisionnelle au 11 décembre pour l'exercice 2025.

Afin de faire face aux dépenses restant à couvrir d'ici la fin de l'année, sur proposition de la maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les ajustements de crédits suivants :

investissement		crédits		
	dépenses	inscrits	ajustement	après DM
2033	Frais d'insertion	0	3 300	3 300
21316	Constructions équipements du cimetière	7 000	30 800	37 800
21318	Constructions autres bâtiments publics	93 400	-38 100	55 300
21534	Réseaux d'électrification	5 000	4 000	9 000
		105 400	0	105 400
	recettes			
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	72 134	64 196	136 330
1641	Emprunts en euros	325 000	-64 196	260 804
		397 134	0	397 134

fonctionnement		crédits		
	dépenses	inscrits	ajustement	après DM
C.011	charges à caractère général			
60631	Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	16 000	3 500	19 500
60636	Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	5 000	500	5 500
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	35 000	5 200	40 200
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	15 600	4 200	19 800
615231	Entretien et réparations sur voiries	40 000	-10 000	30 000
6232	Fêtes et cérémonies	35 000	3 000	38 000

6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers	5 000	3 800	8 800
6241	Transports de biens	0	20	20
62878	Remboursements de frais à des tiers	3 000	1 400	4 400
		154 600	11 620	166 220
C.012	charges de personnel et assimilés			
6218	Autre personnel extérieur	6 000	1 250	7 250
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	372 300	-26 700	345 600
64113	Personnel titulaire - NBI	7 400	50	7 450
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	103 000	2 050	105 050
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	175 000	15 600	190 600
64168	Autres emplois aidés	23 000	11 040	34 040
6417	Rémunérations des apprentis	38 000	-10 900	27 100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	128 000	12 510	140 510
6453	Cotisations aux caisses de retraite	130 000	-5 700	124 300
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 500	400	10 900
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000	400	4 400
		997 200	0	997 200
65748303	GAS Personnel Territorial Mairie de Bollwiller	1 170	-5	1 165
65748305	Union Départementale des Sapeurs Pompiers Haut-Rhin	475	5	480
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	10 000	1 500	11 500
		11 645	1 500	13 145
C.014	Reversement et restitution sur impôts et taxes			
739118	Autres reversements et restitutions sur contributions directes	17 000	-17 000	0
739218	Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll locales	0	17 000	17 000
		17 000	0	17 000
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		13 120	
	fonctionnement		crédits	
	recettes	inscrits	ajustement	après DM
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi	35 000	-35 000	0
747888	Autres	0	35 000	35 000
75738	Autres	4 400	4 900	9 300
75888	Autres produits divers de gestion courante	15 000	8 220	23 220
		54 400	13 120	67 520
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		13 120	

3. Orientations budgétaires 2026

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle que certains projets, déjà validés par le conseil municipal, construction d'une nouvelle école maternelle et acquisition préalable des terrains d'emprise foncière, travaux d'aménagement des voiries secteur Rhin/Pâquerettes/Jonquilles conformément aux résultats de l'étude diligentée en 2023, constituent les éléments majeurs des orientations inscrites au budget 2025 qu'il y a lieu de reporter en 2026.

Les conseillers ont été invités à compléter les orientations budgétaires des travaux et achats qu'il conviendrait d'effectuer en 2026.

Entendu les explications fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, **arrête** la liste provisoire des principales orientations budgétaires 2026 afin de permettre leur chiffrage avant arbitrage par la commission des finances et inscription au budget 2026 comme suit :

Bâtiments	OB 2026
Sous-sol boulangerie	
Rénovation de la cour	26 400 €
Atelier	
Acquisition d'un chariot élévateur	
Ecole maternelle	
assistance à maître d'ouvrage	
Nouvelle école - choix de l'architecte	
frais de portage acquisitions foncières	
AEK et service périscolaire	
Transformation de la terrasse en local	
Divers travaux (acoustique, sol, bouton ascenseur, tapis entrée, signalétique...)	
Salle Kegreiss	
Création d'un studio	40 000 €
autres	
Salle des sports : nouvelle armoire électrique	
Halte-Nautique et TCK : ajout DAE HN + nouvelle position DAE au TCK	
Citystade : ajout foot 3v3 + table de ping-pong	
Aire de jeux : rénovation et protection aire de jeux des petits / grillage, plantations, sable .../ signalétique chiens	
Halte-Nautique - aménagements - accessibilité - sanitaires - modernisation	
Vidéoprotection	
Travaux de voirie	
Mise en souterrain des câbles de l'éclairage public Rue du Nord	
Eclairage public et réseaux	
Éclairage public autres rues	
Point verdure et points d'apport volontaire	
	.../...

Cimetière	
ossuaire	
columbarium et aménagement du chemin d'accès	
exhumations	
Actions en faveur des énergies renouvelables	
Etude chaufferie centrale	
Espaces verts - Espaces de loisirs	
entre OAP Schweitzer, aire de jeux et citystade : Plantation d'arbres et de haie TVB CCARB	
Biens immobiliers	
achats de terrains (provision)	
Biens mobiliers et informatiques	

4. Autorisation budgétaire 2026

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, la maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En l'absence de cette autorisation, toute dépense d'investissement nouvelle, quel qu'en soit le montant, devrait être présentée, pour approbation au conseil municipal. Cette autorisation budgétaire ne vaut que pour les crédits nouveaux et ne concerne pas les opérations engagées en année N-1, mais non encore mandatées (restes à réaliser).

Vu l'article précité,

Considérant le budget principal voté par chapitre, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** la maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 aux chapitres suivants :

- 20 : immobilisations incorporelles : $13\,300 \text{ €} * 25 \% = 3\,325 \text{ €}$ (insertion avis de marché maîtrise d'œuvre construction d'une école maternelle)
- 21 : immobilisations corporelles : $300\,775 \text{ €} * 25 \% = 75\,193 \text{ €}$ (matériel et outillage technique dont matériel roulant pour atelier (45 193) et sécurisations des bâtiments (30 000))
- 23 : immobilisations en cours : $837\,867 \text{ €} * 25 \% = 209\,466 \text{ €}$ (MOE construction école maternelle – actualisation marché voiries)

5. Titres permanents 2026 : revalorisation au 01/01/2026

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 10 décembre 2024 arrêtant les titres permanents pour 2025. Elle rappelle par ailleurs que :

- par délibération du 3 juillet 2025 le conseil municipal a fixé le montant du loyer du magasin sis 7, route de Colmar à 1 127 € mensuels pour la période triennale du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028,
- par délibération du 3 juillet 2025 il a fixé le montant du loyer pour la location du garage double sis dans la cour derrière la boulangerie à 70 € par mois jusqu'au 31 juillet 2030, date à laquelle il pourra être actualisé,

- le loyer du logement sis au 57b rue Principale a été revalorisé à 791 € le 1^{er} juillet 2025. Le logement est actuellement vacant, mais, sur présentation de plusieurs dossiers par l'agence immobilière en charge du suivi locatif, un couple de nouveaux locataires devrait emménager en janvier 2026,
- le prix de location des baux de pêche à compter du 1^{er} janvier 2024 a été fixé par délibération du 7 décembre 2023 et sera révisable au 1^{er} janvier 2027 sous réserve de respecter un préavis de 3 mois,
- l'évolution des loyers au 1^{er} janvier 2026 sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) concerne uniquement le loyer de la maison sise au 56a, rue Principale.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** l'actualisation annuelle du loyer du 56a rue Principale sur la base de l'évolution de l'IRL qui s'établit comme suit :

logement	Bail du	Loyer annuel initial	IRL du 3.T 2021	Indice 2024	Indice 2025	Loyer annuel au 01/01/2026	Loyer annuel au 01/01/2025
56a rue Principale	01/10/2021	4 560 €	131.67	144.51	145.77	5 048 €	5 004 €

6. Emplois communaux : convention de stage

La maire informe les conseillers de la candidature pour un stage, déposée par une étudiante en communication à l'Université de Lorraine, actuellement en 2^{ème} année du cursus BUT - MMI (métiers du multimédia et de l'internet) à l'IUT de Saint-Dié des Vosges

Dans le cadre de son cursus, l'étudiante doit effectuer un stage d'une durée de 10 semaines, du 19 janvier au 28 mars 2026 et sollicite de pouvoir l'effectuer au sein du service administratif de la mairie de Kunheim.

Il s'agit d'une opportunité pour la collectivité autant que pour la stagiaire, car ses connaissances et ses compétences acquises lors de son cursus permettraient de développer et de moderniser divers outils et supports de communication pour un rendu plus attrayant et une lecture plus ludique tout en permettant à la stagiaire d'œuvrer pour la commune.

S'agissant d'un stage d'une durée supérieure à deux mois, le montant de gratification minimale à lui allouer est de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit un taux estimé de 4,50 € bruts/heure au 1^{er} janvier 2026. Cette gratification est exonérée de charges sociales.

Entendu ce qui précède, sur proposition de la maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le recrutement, dans le cadre d'un stage de 10 semaines, d'une étudiante en communication en 2^{ème} année du cursus BUT - MMI (métiers du multimédia et de l'internet) et **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au versement de sa gratification au budget 2026.

7. Forêt : programme et devis de travaux ONF 2026 et état d'assiette des coupes 2027

Eric Scheer présente le programme des travaux forestiers pour l'année 2026.

PROGRAMME 2026			
	RECETTES PRÉVISIONNELLES	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES TTC	RÉSULTAT
EXPLOITATION 2026			
Bois façonnés ONF	18 000 €	12 210 €	5 790 €
Bois façonnés Parc à grumes		5 760 €	- 5 760 €
Bois sur pied	2 000 €	3 613 €	- 1 613 €
BILAN	20 000 €	21 583 €	- 1 583 €
TRAVAUX SYLVICOLES et CLOTURE en LATTIS			
		10 978 €	- 10 978 €
FCTVA (0,16404 x 10 978 €)	1 800 €		1 800 €
TRAVAUX D'ENTRETIEN		2 884 €	- 2 884 €
HONORAIRES ATDO-MOE		1 200 €	- 1 200 €
BILAN PRÉVISIONNEL 2026	21 800 €	36 645 €	- 14 845 €

Entendu ce qui précède, vu les documents présentés par l'ONF, sur proposition de **Eric Scheer** après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de supprimer totalement les travaux de plantation/régénération, d'infrastructure et d'entretien de clôture en lattes qui représentent respectivement 589,09 € HT, 1 055,13 € HT et 455 € HT ce qui fera passer le devis de 28 810,32 € HT à **26 711,10 € HT**.
- **approuve** le programme des travaux pour l'année 2026, qui s'élève donc à **12 469,39 € HT**, dont **9 979,30 € HT** en investissement (travaux sylvicoles et mise en place clôture en lattes) et **2 490,09 € HT** en fonctionnement (entretien parcellaire et des clôtures et sécurité du public),
- **approuve** la prise en charge des travaux pour la vente sur pied : la matérialisation des lots de bois de chauffage (**1 570,92 € HT**) et la sécurisation des lots par l'abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 35 cm (pour **1 570,91 € HT**) en rappelant notre demande formulée par courrier auprès de l'ONF de veiller au contrôle de ces interventions pour éviter tous risques collatéraux pour les adjudicataires,
- **approuve** le programme des travaux d'exploitation, qui s'élève à **11 099,88 € HT** soit **12 209,86 € TTC** pour l'ONF et **4 800 € HT** soit **5 760 € TTC** pour le Syndicat de Gestion du Parc à Grumes d'Andolsheim
- **prend acte** du devis de travaux proposé par l'ONF, qui s'élève à **29 684,02 € TTC** dont **18 706,02 € TTC** en fonctionnement et **10 978 € TTC** en investissement,
- **approuve** la prise en charge des honoraires d'ATDO-MOE de l'ONF d'un montant de **1 000 € HT** soit **1 200 € TTC**
- **charge** la maire ou son représentant de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.

Forêt communale – état d'assiette des coupes 2027 : pour mémoire, par délibération du 8 décembre 2016, le conseil municipal a émis un avis favorable au plan d'aménagement forestier 2017 – 2036 préparé par l'ONF selon les lignes directrices fixées par la commune, et qui intègre les préconisations propres à Natura 2000.

Ce plan d'aménagement prévoit, sur une période de 20 années, que la forêt communale (176,10 ha) fera l'objet des mesures suivantes :

13,49 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration

5,89 ha bénéficieront de travaux sylvicoles
96,42 ha bénéficieront d'un traitement irrégulier
51,96 ha resteront en attente
8,34 ha seront laissés hors sylviculture

Dans ce cadre l'état d'assiette des coupes 2027, concerne :

- Canton des Îles du Rhin – parcelles n° 44 : coupes irrégulières (peupleraie)
- Canton Hardt – parcelles n°31 : coupes irrégulières (parcours de santé)
- Canton Hardt – parcelles n°24 : coupes irrégulières

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité **prend acte** de cette information et **approuve** l'état d'assiette des coupes 2027.

8. Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : présentation

La Communauté de communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) s'est engagée dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin (CAF) pour la mise en œuvre de sa politique Petite Enfance et Jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance en 1996, suivi du Contrat Temps Libre en 2005, puis du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.) depuis 2008, associant les communes membres dont Kunheim.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), dispositif de conventionnement qui a remplacé les précédents Contrats Enfants Jeunesse (CEJ) est obligatoire pour les collectivités, afin de percevoir les financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

La CTG est une convention-cadre politique et stratégique permettant de partager un projet social de territoire. C'est la rencontre entre les objectifs politiques de la collectivité, les objectifs stratégiques de la Caf, les initiatives de terrain et les besoins des familles/ habitants du territoire exprimés par les acteurs locaux.

Au-delà d'un dispositif de financement, c'est un outil de développement du territoire qui vise à :

Préserver le fonctionnement des services aux familles ;

Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ;

Développer des stratégies partenariales pour accompagner les familles/habitants dans l'ensemble de leurs droits.

La convention s'articule autour de 6 thématiques : le soutien à la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits/logement, l'animation de la vie sociale.

La CTG V1 signée entre la CCARB, les 29 communes signataires et la Caf du Haut-Rhin, pour une durée de 4 ans et couvrant la période 2022-2025, arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

La CTG V2 sera signée pour une durée de 5 ans, couvrant la période 2026-2030.

Pour acter le projet social de territoire avec l'ensemble des 29 communes composant notre territoire et à l'instar de la CTG V1, chaque commune signataire de la CTG sera invitée à délibérer avant le 15.02.2026, sur la base de la convention que la Caf rédigera et transmettra directement aux mairies.

Le renouvellement du dispositif Convention Territoriale Globale prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 5 ans, couvrant la période 2026-2030.

Vu la délibération du 13 octobre 2022 par laquelle le conseil municipal de Kunheim approuvait, avec effet rétroactif, le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse sous la forme d'une Convention Territoriale Globale, entre la commune de Kunheim et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 ;

Vu la délibération du 20 octobre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach a approuvé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030,

A réception du projet de convention présenté par la CAF du Haut-Rhin, le Conseil municipal sera invité à :

- approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale, entre la commune de Kunheim et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;
- autoriser la maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030, ainsi que tout avenant ou document afférent.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations et **se dit favorable** à la conclusion de cette convention, dont l'acceptation formelle sera délibérée ultérieurement.

9. CCARB - rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets urbains

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes a la charge de rédiger le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés puis de le transmettre aux communes pour présentation à leur conseil municipal.

Ce rapport annuel fait état du service mis en place tout au long de l'année 2024 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, ainsi que des indicateurs suivants :

- Les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire :

Comparativement à l'année 2023, l'exercice 2024 a vu :

- une très légère baisse des tonnages collectés d'ordures ménagères résiduelles (-0.4%, soit 112 kg/hab./an) ;
- une légère hausse des tonnages des emballages et papiers (+2,9% soit 74 kg/hab./an) ;
- une très légère hausse du verre collecté (+0.5% soit 39kg/hab./an) ;
- une hausse significative des tonnages de biodéchets de l'ordre de 11,5%, soit 25 kg/hab./an

Ce sont ainsi **8 612 tonnes** (soit 254 kg/hab./an) qui ont été collectées en porte à porte et en apport volontaire.

- Les tonnages collectés en déchèteries et points verts :

Une légère baisse globale des tonnages collectés en déchèteries et points verts a été constatée pour l'exercice 2024 : - 1.5%, soit 10 202 tonnes et 301 kg/hab./an en comparaison des 10 367 tonnes collectées en 2023. Il est important de préciser que les déchets verts (33%) et les gravats (24%) représentent 57% de ces tonnages, soit 5 815 tonnes en 2024.

Ainsi, en 2024, ce sont **18 814 tonnes de déchets** qui ont été collectées et traitées, soit environ **556 kg/hab./an** (chiffre stable par rapport à 2023).

- Les indicateurs financiers du service :

Fonctionnement :

Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à environ **4,066 M€**. Elles comprennent notamment :

- **3,274 M€** (81%) : dépenses à caractère général, dont 3.038 M€ de dépenses liées à la collecte, au tri et au traitement des déchets ménagers, ainsi que d'autres dépenses (fluides, entretien, réparations...);
- **488,624 k€** (12%) : dépenses de personnel ;
- **282,886 k€** (6%) : dotation aux amortissements correspondant à la répartition des investissements selon leur durée d'utilisation ;
- **23,638 k€** (1%) : intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **6,281 M€**. Elles comprennent notamment :

- **4.477 M€** (71%) : recettes d'exploitation, dont 3.232 M€ de redevance déchets et **1,245 M€** de soutiens des éco-organismes et revente de matériaux ;
- **1,719 M€** (28%) : excédent de fonctionnement 2023 reporté en 2024 ;
- **64,16 k€** (1%) : reprise de subventions d'investissement.

Investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **562,107 k€**. Elles comprennent :

- **278,45 k€** (50%) : dépenses liées à la construction de la nouvelle déchèterie à Biesheim ;
- **107,534 k€** (19%) : acquisition de conteneurs pour les points d'apport volontaire et bacs de collecte ;
- **90,597 k€** (16%) : remboursement de l'emprunt bancaire ;
- **64,16 k€** (11%) : reprise des subventions d'investissement ;
- **21,635 k€** (4%) : déficit 2023 reporté en 2024.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **508,742 k€**. Elles comprennent notamment :

- **262,886 k€** (52%) : autofinancement (amortissements) ;
- **222,500 k€** (44%) : subventions relatives à la construction de la nouvelle déchèterie à Biesheim ;
- **21,365 k€** (4%) : déficit d'investissement 2023 couvert par l'excédent de fonctionnement 2023.

		CA 2024
Fonctionnement	Dépenses	4 066 921,72
	Recettes	4 561 357,70
Résultat de fonctionnement exercice 2024		494 435,98
Excédent 2023 reporté en 2024		1 719 918,75
Résultat de fonctionnement cumulé		2 214 354,73
Investissement	Dépenses	540 741,90
	Recettes	508 742,57
Résultat d'investissement exercice 2024		-31 999,33
Déficit 2023 reporté en 2024		-21 365,63
Résultat d'investissement		- 53 364,96
Résultat de clôture 2024		2 160 989,77

Le résultat de clôture de l'année 2024 s'élève à **2 160 989,77 €** dont :

- Résultat de fonctionnement cumulé : **2 214 314,73 €** (dont résultat de l'exercice 2024 : 494 435,98 €) ;
- Résultat d'investissement : - **53 364,96 €** (dont résultat de l'exercice 2024 : - 31 999,33 €).

Les montants annuels des principales prestations rémunérées, des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes, ainsi que des recettes perçues au titre de la valorisation des matériaux sont détaillés dans le rapport annuel et dans le rapport annuel 2024 du SITDCE, auquel adhère la Communauté de Communes.

Les communes membres sont destinataires de ces documents pour présentation en Conseil Municipal.

Les montants annuels des principales prestations rémunérées, des différentes aides publiques et soutiens des éco-organismes ainsi que des recettes perçues au titre de la valorisation des matériaux sont détaillés dans le rapport annuel transmis aux conseillers en même temps que la convocation et accompagné du rapport annuel 2024 du SITDCE auquel adhère la Communauté de Communes. Ces documents sont consultables en ligne sur le site de l'intercommunalité et un exemplaire papier est tenu à la disposition du public en mairie.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

10. Déclarations d'urbanisme

Didier Weisheimer rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

les déclarations préalables déposées par :

- **Chantal Haag** pour un carport, au 83a, rue Principale,
- **Michaela Fressle** pour un abri pour chevaux, au 1, rue de Baltzenheim,
- **Michaela Fressle** pour une nouvelle entrée avec portail, au 1, rue de Baltzenheim,
- **Michaela Fressle** pour une clôture, au 1, rue de Baltzenheim,
- **Matthieu Menchon** pour une lucarne de toit, au 26, rue Principale,
- **Josselin Paquelet** pour une fenêtre de toit et une modification de fenêtre en façade nord, au 53, rue des Vosges,
- **Josselin Paquelet** pour une clôture en façade est, au 53, rue des Vosges,
- **Josselin Paquelet** pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + création de deux fenêtres de toit + démolition de deux conduits de cheminée en façade sud, au 53, rue des Vosges,
- **Josselin Paquelet** pour la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre + fermeture de deux petites fenêtres en façade ouest, au 53, rue des Vosges,
- **Bruno Meyer** pour l'installation d'un système photovoltaïque, au 42, rue des Jonquilles,
- **Eco conseil France pour Stéphane Rémy** pour l'installation de 6 modules photovoltaïques au 32, rue du Giessen,
- **VD Services pour Josselin Paquelet** pour la pose de 12 panneaux photovoltaïques sur toiture, au 53, rue des Vosges,
- **Michel Jonas** pour l'aménagement d'un carport, aménagement et transformation partielle du garage existant, modification de la façade est, au 6, rue des Roses.

- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** aux demandeurs ci-après, qui ont effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2025	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
10	Dorée Michel	Energie photovoltaïque	450 €
11	Ritzenthaler Patrice	Energie photovoltaïque	450 €
12	Reinhart Francis	Pompe à chaleur	450 €

11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**Commissions communales**

06.11.25	C. Krem	conseil d'école maternelle
12.11.25	I. Beyer	commission manifestations - jardins ouverts
01.12.25	I. Beyer	réunion calendrier
08.12.25	J. Köppe-Ritzenthaler	commission sécurité PCS - 2

Structures intercommunales

12.11.25	D. Weisheimer	Comité syndical de la BV
17.11.25	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB - conseil communautaire
19.11.25	S. Edel	CCARB - réunion annuelle travaux AEK
20.11.25	S. Edel	CCARB – commission petite enfance
24.11.25	J. Köppe-Ritzenthaler	CA OT ARB
24.11.25	D. Weisheimer	Comité syndical du SCoT
27.11.25	J. Köppe-Ritzenthaler	COFIL CTG phase II
01.12.25	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB – commission finances
02.12.25	D. Weisheimer	Comité syndical du SIAEP
03.12.25	J. Köppe-Ritzenthaler	COFIL canal du Rhône au Rhin
10.12.25	D. Weisheimer	Comité syndical du SCoT

12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - un immeuble non bâti rue du Pont
 - un immeuble non bâti lieu-dit Auf den Kanal
 ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.
- **Marchés du 30/10/2025 au 04/12/2025 supérieurs à 1 000 € HT :**

N°	Tiers	Objet	Montant € HT	Montant € TTC
1	IPC	CPI PRODUIT ANTI GUEPES+ATELIER PRODUITS	1 165,44	1 398,53
2	SPIMS SECURITE	SALLE DES SPORTS SECURITE BLOC SECOURS	3 010,96	3 613,15
3	DESSINDUS	SALLE DES SPORTS ARMOIRE TGBT	16 076,52	19 291,82
4	TPH SAS	TENNIS MODIFICATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE	1 950,00	2 340,00
5	LE JAILO BAR KUNHEIM	CEREMONIE 11 NOVEMBRE – verre de l'amitié	1 429,54	1 586,10
6	CASHIN TOMAS	JOURNEE CITOYENNE MATERIEL	1 477,46	1 772,95
7	ROTH ESPACE GRANIT	COLUMBARIUM EXTENSION+OSSUAIRE	31 500,00	37 800,00
8	MARTZ SERVICES	PERISCO POSE DE NOUVEAUX WC ENFANTS	6 313,92	7 576,70
9	AUTOCARS ROYERS 68	PERISCO SORTIE EUROPAPARK 10/12/2025 (montant estimatif)	2 484,00	2 484,00

13. Divers**a) Calendrier :**

- Fête des aînés : **dimanche 11 janvier 2026**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 29 janvier 2026 à 19 heures (accueil en début de séance des intervenants suivants : VIALIS – ADAUHR)**

b) Résultats de la vente de bois : 24 lots tous vendus à 21 habitants au prix de 40 € le stère pour un total de 3 160 euros.

c) Téléthon : le CMJE, organisateur de la manifestation a récolté 1 143,50 €

d) Marché de Noël – retour sur le déroulement la manifestation 2025

e) Travaux de voiries 2025 - école maternelle : état d'avancement des dossiers

f) Bail ATC France – téléphonie mobile – pylône au point Verdure : **Didier Weisheimer** rappelle la délibération du 6 novembre 2025 par laquelle le conseil municipal donnait un accord de principe à la demande présentée par la société ATC France de conclure un nouveau bail après résiliation amiable et anticipée du bail conclu avec ORANGE et transféré à ATC France par contrat de cession réitératif, sous réserve de l'ajout de certaines clauses validées par les conseillers.

- ❖ Article 5 – durée, résiliation : ATC a opté pour l'augmentation du délai de préavis de 3 à 12 mois en cas de résiliation à son initiative.
- ❖ Article 6 - responsabilité : ATC accepte de transmettre spontanément, chaque année, l'attestation d'assurance justifiant du respect de l'ensemble de ses obligations.
- ❖ Article 13 – redevance, modalités de paiement : ATC propose au lieu des clauses alternatives demandées par le conseil (phase de renégociation à engager 39 mois avant les reconductions ou indexation sur le fondement d'un indice ICC ou ILAT) d'opter pour un index fixe de 2% par an, au lieu de 1% dans la version initiale.

Le conseil municipal **approuve** les termes du bail ainsi finalisé et actualisé des mentions ci-avant et **autorise** la maire ou son représentant à le signer avec le représentant de ATC France ainsi que tout document en lien avec la présente délibération.

**L'ordre du jour étant épuisé la maire clôt la séance
à 23 heures 40**

La maire,

Le secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler.

Guillaume Chatton.

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
du 11 décembre 2025 – 12 membres présents**

Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025
2. Budget 2025 : décisions modificatives
3. Orientations budgétaires 2026
4. Autorisation budgétaire 2026
5. Titres permanents 2026 : revalorisation au 01/01/2026
6. Emplois communaux : convention de stage
7. Forêt : programme et devis de travaux ONF 2026 et état d'assiette des coupes 2027
8. Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : présentation
9. CCARB - rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets urbains
10. Déclarations d'urbanisme
11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
13. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
SCHEER Eric	Adjoint		
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
HAAG Michèle	conseillère		/
MARAGET Delphine	conseillère		/
RAKOTONDAMANANA Virginie	conseillère		à Yannick Schwartze
SCHWARTZE Yannick	conseiller		
CHATTON Guillaume	conseiller		
CORDONNIER Nicolas	conseiller		/
MELNIK Olivier	conseiller		à Sophie Edel
BENNEK Esther	conseillère		à Isabelle Beyer